

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 octobre 2010

PRESENTS : Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUR, CASSERT, DAIZE, DELAGE, DURAND, LORIEROUX, MEMAIN, PASSET, PERRIN, RANCE, ROY, SCHAFTLEIN, WOHREL

POUVOIRS : M. BERGER qui a donné procuration à Mme LORIEROUX
M. MUNIER qui a donné procuration à M. MEMAIN

ABSENTS : .MM. FERSSIWI, FONT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BARGIARELLI

ORDRE DU JOUR :

1. Renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
2. Programme triennal voirie et dépendances 2009/2010/2011 : aménagement de trottoirs et remplacement de regards rue du Bourgneuf
3. Demande de subventions pour les travaux d'amélioration de la station d'épuration et la maîtrise d'œuvre relative à ces travaux
4. Contrat de Bassin « Yvette amont » 2011-2016
5. Election d'un délégué auprès du SIVU pour le développement du sport en milieu rural
6. Désignation d'un membre de la Caisse des Ecoles
7. Dotation pour le SIVU pour le développement du sport en milieu rural
8. Abattements de la taxe d'habitation

Questions diverses

M. MEMAIN fait part à l'Assemblée de la démission de Mme Chantal JANSON de ses fonctions de conseillère municipale, en raison d'une mutation professionnelle. Il l'a remercié vivement pour son implication et son dynamisme à la Caisse des Ecoles, aux commissions fêtes, sports et au SIVU.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 6 juillet 2010.

PREND ACTE, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s'agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :

- Décision n°2010-18 du 07.09.2010 de passer un marché de travaux avec l'entreprise J.C.R. Sarl sise à Fontenay le Fleury (78) pour des travaux de dépose et d'évacuation de l'ancienne chaudière à fuel de la salle municipale de l'Ancien Lavoir pour un montant de 1 603,84 € TTC;
 - Décision n°2010-19 du 7.09.2010 de passer un marché de travaux avec l'entreprise Michel PAGES Sarl sise à Ezy/Eure (27) pour des travaux de neutralisation de la cuve à fuel de la salle municipale de l'Ancien Lavoir pour un montant de 956,80 € TTC ;
 - Décision n°2010-20 du 7.09.2010 de passer un marché de travaux avec l'entreprise QUEKENBORN Sarl sise à Marolles en Hurepoix (91) pour des travaux d'installation d'une alarme supplémentaire et de détecteurs de fumée à la mairie pour un montant de 1 300,83 € TTC;
 - Décision n°2010-22 du 28.09.2010 de passer un marché de travaux avec l'entreprise T.T.C.E Sarl sise à Evry (91) pour le raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales du bâtiment de stockage du service technique route de Chevreuse, et réalisation d'une plate-forme béton, pour un montant de 5 740,00 € T.T.C;
 - Décision n°2010-23 du 30.09.2010 de passer un marché de travaux avec l'entreprise QUEKENBORN Sarl sise à Marolles (91) pour la fourniture et la mise en place d'un prioritec pour le passage piéton rue des Moulins (devant les écoles), pour un montant de 2 738,84 € T.T.C.
 - Décision n°2010-24 du 5.10.2010 de passer un marché de travaux avec l'entreprise M3R S.A. sise à LINAS 91312 Montlhéry pour la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sous RD 906 et sous RD 72, pour un montant de 154 272,51 € T.T.C
 - Décision n°2010-25 du 11.10.2010 de passer un marché de fourniture de décorations de Noël avec l'entreprise DECOLUM Technic Industries sise à URY (77), pour un montant de 6 536,86 € T.T.C
- s'agissant de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :
- Décision n°2010-13 du 13.07.2010 signer avec Monsieur Julien Dorchène, domicilié à Choisel (78) un contrat de bail pour le logement situé au 2 rue des Vaux (appartement F2 duplex au 1^{er} étage), avec effet au 1^{er} août 2010.
- s'agissant de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités y afférentes :
- Décision n°2010-14 du 15.07.2010 d'accepter de recevoir de la société d'Assurances GROUPAMA la somme de 2 804,62 € au titre d'indemnisation pour le lampadaire accidenté le 13.09.2009 rue des Vaux ;
 - Décision n°2010-15 du 15.07.2010 d'accepter de recevoir de la société d'Assurances GROUPAMA la somme de 432,92 € pour le remboursement de la réfection des murs de la salle municipale suite au dégât des eaux du 11 février 2010 ;
 - Décision n°2010-16 du 15.07.2010 d'accepter de recevoir de la société d'Assurances MMA IARD SA (AZUR ASSURANCES) au titre du contrat dommages-ouvrage n°365721, la somme de 19 834,71 €, somme représentant l'indemnité provisionnelle due au titre des travaux de réfection nécessaires pour remédier aux dommages constatés au centre culturel Pelouse ;
 - Décision n°2010-17 du 30.08.2010 d'accepter de recevoir de la société d'Assurances MMA IARD SA (AZUR ASSURANCES) au titre du contrat dommages-ouvrage n°365721, la somme de 1 920,20 €, somme représentant l'indemnité provisionnelle due au titre des travaux de réfection nécessaires pour remédier aux dommages constatés au centre culturel Pelouse ;

- Décision n°2010-21 du 14.09.2010 d'accepter de recevoir de la société d'Assurances GROUPAMA la somme de 248,06 € au titre d'indemnisation pour la borne accidentée le 20.04.2010 rue de l'Eglise ;

1. Renouveaulement de l'adhésion au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le périmètre d'étude du futur Parc comprend 62 communes dont 46 situées dans le département des Yvelines et 16 dans le département de l'Essonne. Une enquête publique s'est déroulée sur ce périmètre du 3 mai au 7 juin 2010. La commission d'enquête a rendu un avis favorable assorti de douze recommandations. Le 30 août 2010, le Comité syndical du Parc a validé le projet de charte modifié afin de prendre en considération les conclusions du rapport de la commission d'enquête.

Il appartient maintenant à chaque conseil municipal d'approuver ou non la nouvelle charte et d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc au regard du projet de statuts modifiés. En validant la charte, le conseil municipal s'engage à participer à sa mise en œuvre à travers ses différentes dispositions.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-4 à L.123-16, R.123-7 à R.123-23, L.333-1 à L.333-4 et R.333-1 et suivants ;

Vu le décret n°99-38 du 19 janvier 1999 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Vu le décret n°2008-1201 du 19 novembre 2008 portant prolongation du classement du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Vu le projet de charte révisée du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, comprenant un rapport et un plan de Parc, tel qu'arrêté par le Président du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 16 février 2010 ;

Vu le rapport de la commission d'enquête publique remis à la Région le 12 juillet 2010 ;

Vu le projet de charte révisée du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse tel que modifié suite à l'enquête publique et validé par le Comité syndical en date du 30 août 2010 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de charte révisée du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et s'engage à participer à sa mise en œuvre et à la respecter,

APPROUVE le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

DECIDE de renouveler l'adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse selon les statuts modifiés.

2. Programme triennal voirie et dépendances 2009/2010/2011 : aménagement de trottoirs et remplacement de regards rue du Bourgneuf.

M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme triennal voirie et dépendances 2010 pour les 2 opérations suivantes (qui seront réalisés dans le cadre des travaux de renforcement/recalibrage de la RD 72) :

- Aménagement de trottoirs en béton désactivé rue du Bourgneuf
- Remplacement des regards rue du Bourgneuf

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après échanges de vues et délibérations,
A l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2009/2010/2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie pour les opérations suivantes

- Aménagement de trottoirs rue du Bourgneuf
- Remplacement des regards rue du Bourgneuf

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant sur les fiches d'identification annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

Pour memo : montant des travaux subventionnables dans le cadre du programme triennal s'élèvent à 174 600,00 € H.T.

Crédits déjà utilisés (pour travaux de voirie et d'éclairage public : 137 861.90 € H.T.)

3. Demande de subventions pour les travaux d'amélioration de la station d'épuration et la maîtrise d'œuvre relative à ces travaux.

Cette délibération annule et remplace celle du 3.12.2007 portant sur le même objet.

Mme RANCE, Maire Adjoint en charge de l'assainissement, informe l'Assemblée que la commune avait déjà délibéré en décembre 2007 sur ce point mais étant donné que le cahier des charges des travaux a nettement évolué depuis cette date, elle propose de prendre une nouvelle délibération, l'estimation des travaux étant passée de 46250,00 € H.T. à 101550 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après présentation de l'avant projet par Mme RANCE, Maire Adjoint en charge de l'assainissement,
À l'unanimité,

DECIDE de réaliser des travaux d'amélioration de la station d'épuration consistant en 4 opérations :

- aménagement du canal d'entrée
- traitement du phosphore
- carrelage et ventilation du local de la table d'égouttage
- travaux divers comprenant un agitateur pour le silo à boues, des barres de guidage pour l'agitateur du bassin d'aération, une vanne entre le clarificateur et le puits à boues, la couverture du silo à boues, la création d'une zone de dépotage, le remplacement d'une partie de la clôture et du portail.

SOLLICITE une subvention dans le cadre du contrat de bassin de la Haute Yvette 2003/2007 du Conseil Régional d'Ile-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ainsi qu'une subvention dans le cadre du contrat eau au Conseil Général des Yvelines pour ces travaux d'amélioration de la station d'épuration et la mission de maîtrise d'œuvre relative à ce projet,

DEMANDE l'autorisation de débiter la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux avant la notification des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

4. **Contrat de Bassin « Yvette amont » 2011-2016.**

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle contractualisation pour l'Yvette amont est en phase d'être engagée entre les collectivités de ce bassin versant et :

- la Région Ile-de-France, d'une part,
 - l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, d'autre part,
- ceci afin de poursuivre l'effort d'amélioration de la qualité des eaux de l'Yvette engagé lors du précédent contrat (2003-2007) et de répondre aux objectifs de bon état écologique et chimique des masses d'eau, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le précédent Contrat de Bassin a mis l'accent sur l'assainissement des collectivités, ce nouveau Contrat de Bassin devra contribuer aux exigences de reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux humides, en cohérence avec le SDAGE Seine-Normandie, dans la perspective des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et de constitution de la trame verte et bleue.

Ce nouveau Contrat de Bassin sera porté et coordonné par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, à la demande de la Région Ile-de-France et avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour le compte des collectivités locales. Il concernera les années 2011 à 2016. Il sera signé par le Parc naturel régional et par les collectivités du bassin versant.

- Vu la politique régionale de l'eau (2008-2012) et le IXème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2007-2012) qui confirment une approche par bassin versant en accompagnant prioritairement les maîtres d'ouvrage engagés dans une démarche de Contrat de Bassin ;

- Vu la délibération en date du 15 avril 2010 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse autorisant le Parc à assurer la coordination et l'animation d'un nouveau Contrat de Bassin de l'Yvette amont ;
- Vu le recrutement en date du 07 octobre 2009 par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse d'une animatrice en charge de la cellule d'animation des Contrats de Bassin de l'Yvette amont et de la Rémarde amont ;
- Vu la délibération en date du 09 juillet 2010 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse concernant la demande de participation financière des maîtres d'ouvrage signataires des Contrats de Bassin de l'Yvette amont et de la Rémarde amont, à la cellule d'animation, à compter de septembre 2010 ;
- Vu le courrier du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 06.10.2010, explicitant les modalités de participation financière des maîtres d'ouvrage signataires des Contrats de Bassin de l'Yvette amont et de la Rémarde amont, à la cellule d'animation ;
- Considérant que le Contrat de Bassin sera rédigé après une étude générale « d'état des lieux » destinée à préciser et hiérarchiser des objectifs concernant l'ensemble des thèmes liés à l'eau : eau potable, eau usée, ruissellement, rivière ;
- Considérant les objectifs généraux que se fixe le "Contrat de Bassin" en terme de gestion globale des eaux du bassin versant de l'Yvette amont, qui sont joints en annexe ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Article 1 :

- décide de s'engager dans l'élaboration d'un Contrat de Bassin avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre des objectifs généraux tels que ci-annexés ;

Article 2 :

- décide de s'associer à l'état des lieux sur le bassin versant de l'Yvette amont, mené par la cellule d'animation du Contrat de Bassin, afin de déterminer les problématiques locales et les priorités d'actions ;

Article 3 :

- inscrit en dépense la contribution 2010-2011 de la commune à la cellule d'animation pour un montant de 247 € ;

Article 4 :

- sollicite auprès des financeurs du Contrat de Bassin l'autorisation de commencer, avant la signature du Contrat de Bassin, les opérations pour lesquelles un fort enjeu relatif à l'amélioration de la qualité du milieu aquatique aura été mis en évidence ;

Article 5 :

- s'engage à financer la part "non subventionnable" des opérations et à inscrire au budget de la commune les crédits correspondants ;

Article 6 :

- s'engage, par ailleurs, à solliciter auprès du Département des Yvelines un « Contrat Eau » afin d'obtenir les financements complémentaires souhaités.

5. Election d'un délégué auprès du SIVU pour le développement du sport en milieu rural.

M. Mémain informe l'Assemblée que Mme JANSON était déléguée titulaire auprès du SIVU et que suite à sa démission de ses fonctions de conseillère municipale, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

Il rappelle qu'il est lui-même délégué titulaire et que les délégués suppléants sont M. Passet et M. Cassert.

M. le Maire demande s'il y a des candidats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les statuts du syndicat,

Vu les articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission pour raisons professionnelles de Mme Janson, déléguée titulaire auprès du SIVU, de ses fonctions de conseillère municipale,

Par 15 voix pour et une abstention,

ELIT M. Bernard BERGER délégué titulaire auprès du SIVU pour le développement du sport en milieu rural.

6. Désignation d'un membre de la Caisse des Ecoles.

M. Mémain informe l'Assemblée que Mme JANSON était membre de la Caisse des Ecoles et que suite à sa démission de ses fonctions de conseillère municipale, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre. Il précise que le second élu membre du Conseil d'Administration est Mme Loriéroux.

M. le Maire demande s'il y a des candidats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DESIGNE comme membre de la Caisse des Ecoles Mme Annie DURAND.

7. Dotation pour le SIVU pour le développement du sport en milieu rural.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération en date du 04.07.2005 décidant la création du SIVU pour le développement du sport en milieu rural et approuvant les statuts de ce syndicat,

Vu la délibération en date du 25.10.2006 décidant de verser au SIVU pour le développement du sport en milieu rural une première dotation d'un montant de 100 000,00 €, la délibération du 22.10.2007 décidant le versement d'une deuxième dotation de 115 000,00 €, la délibération du 29.05.2008 décidant le versement d'une troisième dotation de 280 000,00 €, la délibération du 28.10.2009 décidant le versement d'une quatrième dotation de 55 410,00 €,

Considérant l'avancement du projet de création d'une salle de sports sur le territoire de la commune,

A l'unanimité,

DECIDE de verser au SIVU pour le développement du sport en milieu rural une nouvelle dotation de 40 000,00 € (quarante mille euros).

Les crédits sont prévus au budget primitif 2010 à l'article 657351.

8. Abattements de la taxe d'habitation.

M. PASSET, Maire Adjoint délégué aux finances, explique la réforme prévue de la taxe d'habitation, à savoir que les communes vont toucher la part départementale. Le problème est que la valeur locative et les abattements sont différents entre la commune et le Département, ce qui va pénaliser certains foyers. De plus, la commune ne toucherait pas l'intégralité de la part départementale car il est prévu la création d'un fonds de péréquation afin de compenser les pertes financières des communes pénalisées par cette réforme.

Les Maires de France ont demandé au gouvernement de réétudier ce dossier. M. Passet propose par conséquent de ne rien délibérer sur ce point.

Questions diverses

G. PASSET

➤ Budget : M. Passet transmettra prochainement aux conseillers une situation budgétaire arrêtée au 15.10.10. Il demande à chacun de commencer à travailler sur le budget primitif 2011.

C. RANCE

- Culture : concert Takata organisé le 13 novembre par COFO ; semaine russe du 20 au 27 novembre avec notamment un dîner concert organisé le 27 novembre à la salle municipale par le Foyer Rural (à noter qu'Eric Schaftlein a mis en place un système de billetterie en ligne sur le site internet de la commune)
- Association de Sauvegarde : observation des étoiles le 6 novembre ; prévoir l'extinction des lumières sur le parking des Peintres Paysagistes et aux Cottages.

P. CASSERT

- Travaux : démarrage des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Bourgneuf et RD 906 le 25 octobre.

C. WOHREL

- Aménagement de la source du Petit Moulin : les travaux ont été réceptionnés le 13 octobre. Le service technique doit maintenant en assurer l'entretien.

C. PERRIN

- Boum des jeunes : peu de succès de la boum de septembre.
- Local jeunes : problème de disparition de décorations réglé rapidement

M. BOUR demande à M. PASSET, délégué auprès du SIVOM des nouvelles de la 2^{ème} tranche des travaux de la piscine de Chevreuse. M. PASSET indique qu'une réunion est prévue dans 15 jours au SIVOM sur ce sujet et qu'il pourra par conséquent donner plus d'informations à l'Assemblée lors du prochain conseil municipal.

J. ROY

- M. ROY informe l'Assemblée que le Département a acquis une maison aux alentours du Château dite "le poulailler". Ce bâtiment va être aménagé pour agrandir la surface de bureaux des services du PNR et rapatrier les personnels délocalisés actuellement au Moulin d'Ors. Cela permettra également un nouvel accès au Château de la Madeleine plus aisé que par le pont-levis.

Prochain Conseil Municipal : le 25.11.2010 à 21h00.